



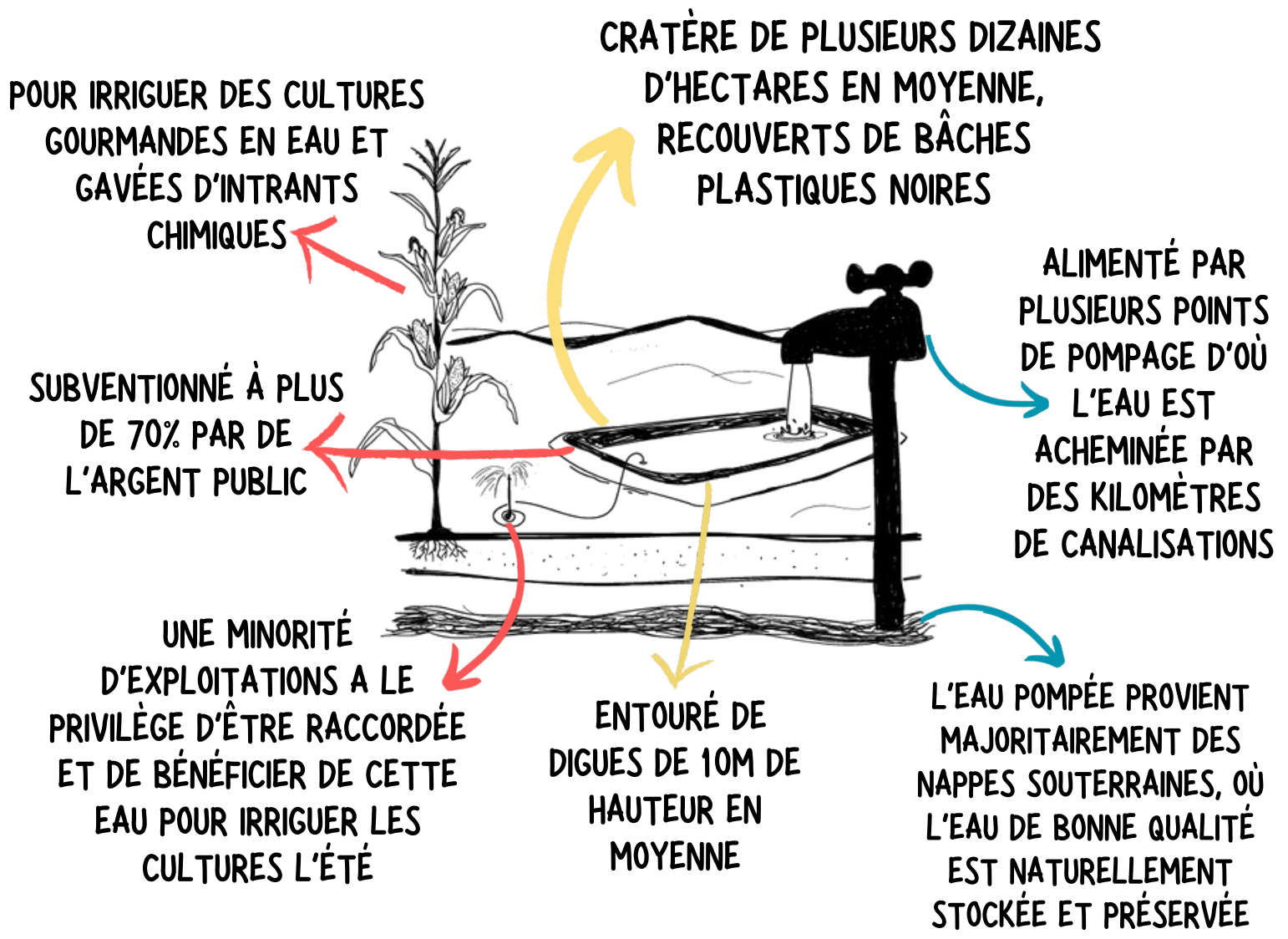
LE GUIDE ANTIBASSINES DE NOËL

ARGUMENTS POUR AFFRONTER
LES MÉGA-DÉBATS
DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE



Un petit coup de pouce pour répondre à Tonton-Relou qui répète entre deux toasts qu'il ne voit pas pourquoi les bassines sont une mauvaise idée, pour vous aider à raconter et revendiquer votre participation aux dernières manifs, ou pour clouer le clapet à ceux qui dégaineront le terme éco-terroriste entre le fromage et le dessert...

POUR PARTIR SUR DE BONNES BASES...



INDICE DE MESURE DU RAPPORT DE FORCE SUR LES BASSINS DU MARAIS POITEVIN, VENDÉE VIENNE ET CHARENTE.



#1 – AVEC TOUT CE QU'IL PLEUT, ON POURRAIT REMPLIR UNE BASSINE PAR JOUR !

X FAUX

LES MÉGA-BASSINES METTENT PLUSIEURS MOIS À ÊTRE REMPLIES, NON PAS AVEC L'EAU DE PLUIE, ET ENCORE MOINS AVEC L'EAU DES CRUES.

LE CARACTÈRE ALÉATOIRE DES PRÉCIPITATIONS À L'HEURE DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE COMPROMET LE RECHARGEMENT DES NAPPES SOUTERRAINES DANS LESQUELLES L'EAU EST POMPÉE POUR REMPLIR LES BASSINES.

- Ces cratères plastifiés ne sont pas remplis par les précipitations mais par pompage, majoritairement dans les nappes souterraines et parfois dans les cours d'eau. **Plusieurs pompes tournent en continu 24h / 24 durant 1 à 5 mois** selon les bassines et les conditions. Ce remplissage ne se fait pas en un jour ! Alors que nous vivons des précipitations record depuis 2 mois, la méga-bassine en activité à Mauzé-sur-le-Mignon (79) n'est remplie pour le moment qu'au tiers de son volume.
- **Tirer des conclusions sur une année** exceptionnelle à la pluviométrie record, et profiter de la sidération provoquée par les crues pour présenter les bassines comme la solution miracle est donc un **argument malhonnête**. Selon les années, une utilisation des crues serait **bien trop aléatoire** pour le "modèle bassines" qui a pour objectif de garantir aux exploitant.e.s les volumes stockés.
- Si cette année, grâce aux précipitations, la recharge des nappes souterraines est plutôt encourageante, il ne faut pas oublier que **l'automne 2023 est exceptionnel en terme de pluviométrie**. Le dérèglement climatique induit beaucoup d'incertitudes. Même les modèles climatiques ne tombent pas tous d'accord sur les quantités d'eau envisageables les prochaines années. Les scientifiques s'accordent toutefois pour dire qu'il y aura des **précipitations hivernales brutales** et aléatoirement réparties, malheureusement inadaptées à l'infiltration régulière souhaitable de l'eau vers la nappe. Ainsi qu'une **généralisation des sécheresses pluriannuelles** qui vont devenir récurrentes et de plus en plus longues, comme celles que nous avons connues en 2021 et 2022.

#2 – L'EAU NON STOCKÉE QUI PART À LA MER EST PERDUE.

X FAUX

L'INFILTRATION DES PLUIES EST INDISPENSABLE POUR ALIMENTER LES ÉCOSYSTÈMES ET DE MULTIPLES ACTIVITÉS HUMAINES.

SI L'EAU RUISSELLE TROP VITE, C'EST À CAUSE DES POLITIQUES AGRO-INDUSTRIELLES D'ARTIFICIALISATION DES SOLS, DE REMEMBREMENT ET DE DRAINAGE, CELLES-LÀ MÊMES QUI ENCOURAGENT AUJOURD'HUI LES BASSINES.

CETTE POLITIQUE NE PEUT PAS ÊTRE À LA FOIS LE POISON ET L'ANTIDOTE.

- Le cycle de l'eau dans son ensemble **alimente en eau douce les cours d'eau et leur biodiversité, les zones humides** (ces grosses éponges naturelles qui retiennent et restituent l'eau progressivement tout au long de l'année), et **l'océan où les poissons et coquillages profitent de cet apport**. Les écosystèmes et des activités humaines très diverses (pêche, tourisme, transport fluvial, production conchylicole, industrie ...) sont **dépendantes de cette eau**. Il est donc indispensable de ne pas bouleverser la solidarité entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.
- L'hiver, si le ruissellement est en effet souvent trop abondant, à l'image de l'eau ruisselante qui mettait auparavant 3 jours à rejoindre la rivière et mettrait maintenant plus que 3 heures. C'est bien la responsabilité écrasante des politiques agricoles et d'aménagements depuis 70 ans qui est en cause. D'un côté avec l'artificialisation des sols (construction de routes et d'infrastructures qui favorisent l'étalement des urbain et bétonnent les terres, imperméabilisation des sols agricoles laissés à nu...) et de l'autre par l'évolution de la politique productiviste d'après guerre qui a encouragé la **destruction des haies, des fossés et l'arasement des talus pour agrandir les parcelles agricoles** (remembrement). 70% des haies (1,4 millions de km) ont déjà été détruites et continuent de disparaître (20 000km de linéaire en moins par an) alors qu'elles sont indispensables à l'infiltration des eaux jusqu'aux nappes phréatiques.
- Chaque année, depuis les années 70-80, les champs et certaines zones humides sont **asséchées volontairement** pour le passage des machines et la mise en culture de plus en plus tôt. Le drainage des tourbières et des prairies, le décaissement et le recalibrage des cours d'eau ont bouleversé en profondeur l'équilibre hydrique des territoires et des zones humides. **Afin de remédier à l'assèchement qu'il a lui-même généré, l'État a ensuite encouragé, sans encadrement et à grande échelle, les prélèvements d'eau par forages** ayant un fort impact sur la décharge des nappes. Les méga-bassines sont la suite funeste de cette histoire productiviste.

#3 – LES BASSINES PERMETTENT DE SUBSTITUER LES PRÉLÈVEMENTS DE L'ÉTÉ PAR DES PRÉLÈVEMENTS DE L'EAU EXCÉDENTAIRE EN HIVER.

FAUX



LE "MODÈLE BASSINES" PROVOQUERAIT UNE AUGMENTATION DES VOLUMES POMPÉS À L'ANNÉE. LES PROJETS SONT MAJORITAIREMENT PENSÉS PAR LES IRRIGANT.E.S DE MANIÈRE À ÉVITER LA BAISSSE DES PRÉLÈVEMENTS POURTANT URGENTE.

- Sur le "territoire-test" des projets de bassines, l'irrigation représente 80% de l'eau consommée durant la période estivale. Chaque exploitation bénéficie d'un volume appelé "historique" qui a été déterminé il y a une vingtaine d'années. Tous les étés, l'irrigation intensive conduit au dépassement des seuils d'alerte de nos territoires, et les préfetures imposent alors des restrictions pour l'irrigation et l'eau potable. Les bassines et leur **prétendue "substitution" consistent, pour quelques exploitations raccordées, à contourner ces restrictions en prélevant et en stockant dès l'hiver l'ensemble de leurs volumes historiques.**
- Le volume stocké dans les méga-bassines étant défini par **l'addition des volumes historiques et non sur la base des volumes réellement prélevés** les années précédentes, on remarque que le remplissage des bassines provoque en moyenne une **augmentation des prélèvements annuels d'environ 25%, voir un doublement** des prélèvements pour certaines exploitations.
- Les promoteurs des méga-bassines assurent que les bassines sont remplies avec de l'eau excédentaire, c'est-à-dire qui peut être prélevée sans réduire le débit d'une rivière ou d'un ruisseau. **Pour définir cette eau "excédentaire", des seuils de gestion ont été définis par les bénéficiaires des bassines eux-mêmes.** Sans aucune base scientifique, ils ne permettent en aucun cas la préservation des milieux, des cours d'eau et des nappes. Ces seuils ont été fixés **pour garantir le remplissage des bassines.**
- Pour la méga-bassine de Mauzé-sur-le-Mignon, des recherches scientifiques ont démontré que l'écoulement "normal" du Mignon (le cours d'eau à proximité des points de pompage de la bassine) correspond à un seuil de 12,30m. **Si l'on respectait ce seuil pour prélever effectivement une "eau excédentaire", le remplissage de la méga-bassine serait impossible 7 années sur 10.**
- *Simulation sur les 10 dernières années : 1 année entièrement remplie, 2 années à moitié, 7 années totalement vide !*

#4 – LES ÉCOLOS S'ATTAQUENT À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE LA FRANCE ! ON NE PRODUIT RIEN SANS IRRIGATION.

 **FAUX**

L'IRRIGATION INTENSIVE ACCAPARE L'EAU POUR AUGMENTER LES RENDEMENTS D'UNE MINORITÉ D'EXPLOITATIONS AGRO-INDUSTRIELLES.

- La plupart des agriculteurs.ices cultive sans irrigation en profitant uniquement des pluies et de l'eau stockée dans les sols pour assurer les productions. En France, 6,8 % de la Surface Agricole Utile étaient irrigués en 2020. En d'autres termes, l'immense majorité de ceux qui nous nourrissent produisent sans avoir recours à des méga-bassines.
- Les exploitations les plus gourmandes en eau sont les grands céréaliers. L'irrigation intensive encouragée par la Politique Agricole Commune et le modèle des méga-bassines visent à **augmenter au maximum les rendements** de ces cultures (maïs grain et blé tendre) pour **conquérir à l'export le marché mondialisé**.
- Sur le bassin de la Sèvre-Marais Poitevin, les bassines servent également à irriguer le fourrage des **animaux en cage ou en stabulation (enfermés dans des bâtiments clos)**. Ces cultures sont essentiellement du maïs à 42% et du blé à 37%. Elles gagnent en rendement avec l'irrigation, les engrais et les traitements phytosanitaires. Depuis l'abandon dans les années 70 de l'élevage à l'herbe, respectueux de l'environnement et des animaux, au profit d'un élevage hors sol plus lucratif et industrialisable, les prairies permanentes (qui ne nécessitaient aucune irrigation et remplissaient de nombreuses fonctions écologiques) ont été détruites et ne représentent plus que 5% de la Surface Agricole Utile.



VRAI

LES PRATIQUES AGRICOLES NOURRICIÈRES PRODUISANT LOCALEMENT UNE ALIMENTATION SAINÉ ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, TELLES QUE LE MARAÎCHAGE OU L'ÉLEVAGE PAYSAN, ONT BESOIN D'EAU ET D'IRRIGATION.

- L'agriculture paysanne permet de produire, sur une ferme à taille humaine, une alimentation saine et de qualité, en préservant l'eau des sols et sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Si l'eau lui est indispensable, **les volumes ne sont pas aussi démesurés que ceux utilisés par les irrigant.e.s connecté.e.s aux bassines**. Un.e maraîcher.e utilise entre environ 2500m³ d'eau par an et par hectare, soit entre dix et cent fois moins qu'un.e exploitation céréalière.
- **Être contre les méga-bassines n'est pas synonyme d'être anti-irrigation**. Ce terme regroupe des volumes et des pratiques très différentes. S'opposer à ce modèle, c'est militer pour le retour à une **gestion collective et démocratique de l'eau** afin d'assurer la protection des milieux et d'encadrer un partage des volumes prélevés pour des **usages prioritaires et indispensables**. L'argent public gaspillé dans des projets de bassines devrait servir à accompagner l'agriculture à la mise en place de pratiques respectueuses de la santé humaine et environnementale et de la lois sur l'eau qui en priorise les usages.

#5 – LES MÉGA-BASSINES SONT NÉCESSAIRES À LA SURVIE ÉCONOMIQUE DES FERMES.

FAUX



LES MÉGA-BASSINES SONT EXTRÊMEMENT CHÈRES POUR L'ÉTAT ET POUR LES IRRIGANT.E.S.

L'ACCÈS DIFFÉRENCIÉ À LA RESSOURCE ENTRAÎNE DE GRANDES INÉGALITÉS ENTRE LES FERMES ET ENTRAÎNE L'INSTALLATION DE NOUVELLES GÉNÉRATIONS DE PAYSAN.NE.S.

- **L'irrigation est actuellement largement subventionnée** : le prix de l'eau agricole est faible et les subventions publiques financent des ouvrages et du matériel d'irrigation. Au-delà du **coût exorbitant de la construction d'une méga-bassine** (3 millions d'euros pour celle de Mauzé-sur-le-Mignon, environ 7 millions pour Sainte-Soline), celle-ci est financée à 70% par les Agences de l'Eau, autrement dit, par la redevance prélevée sur nos factures d'eau. **Malgré tout cet argent public, cet investissement matériel implique un endettement souvent très important de l'agriculteur.rice et donc un engagement à une rentabilité élevée** auprès du créancier et/ou de la coopérative agricole. Ce modèle agricole, dont les méga-bassines sont la perfusion, **maintient donc l'agriculteur.rice dans l'engrenage productiviste** l'obligeant au rendement et à l'homogénéisation de ses cultures. Le cahier des charges Beurre AOP Charentes-Poitou impose par exemple une part minimale de maïs de 50% dans l'alimentation des vaches.

La forte tension hydrique de nos territoires met en **danger les nouveaux paysan.ne.s**. Les attributions historiques de volumes d'eau des irrigant.e.s en place ne sont jamais réévaluées. Certaines exploitations bénéficient de « droits à irriguer » très élevés au détriment des nouvelles personnes installées à qui **l'accès à l'eau est parfois même refusé**.

- De plus, le modèle bassine permettrait aux 6% d'exploitations qui y sont raccordées de **profiter pleinement de leur volumes d'eau quelles que soient les restrictions imposées l'été aux non-raccordées**. Les études scientifiques montrent la nécessité de réduire considérablement les prélèvements, si la répartition ne s'organise pas avec équité. Si l'accès à l'eau se retrouve différencié, de grandes disparités économiques divisera ces exploitations.
- Le développement des **méga-bassines entraîne une spéculation foncière** sur le prix des fermes et des terres raccordées à ces ouvrages, rendant de plus en plus difficile l'accès au foncier. Cela est dramatique, dans un contexte où il est indispensable de favoriser l'installation et le remplacement des générations d'agriculteur.ice.s qui partent à la retraite. Aujourd'hui, pour trois agriculteur.ice.s qui prennent leur retraite, on compte un.e seul.e jeune qui s'installe.

#6 – LES IRRIGANT.E.S RACCORDÉ.E.S AUX MÉGA-BASSINES FONT ÉVOLUER LEURS PRATIQUES AGRICOLES.

FAUX



LES MÉGA-BASSINES NE RESPECTENT PAS
LES RÉGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES.

LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES IRRIGANT.E.S SONT PEU AMBITIEUX
ET N'ONT MÊME PAS ÉTÉ ATTEINTS.

- Dans son rapport de juillet 2023, la Cour des comptes écrit : "Le financement public d'infrastructures d'irrigation de terres agricoles devrait être conditionné à des engagements de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et à la réduction des quantités d'eau utilisée pour irriguer." **Cela n'est pas le cas actuellement.**
- Il y a cinq ans, les irrigant.e.s futur.e.s bénéficiaires du projet de 16 bassines du Marais Poitevin ont signé un **protocole visant à les engager dans une démarche de transition sur leur ferme**. La rédaction de ce protocole se révélant être une mascarade reflétant le manque de volonté des porteurs.euses de projets, la plupart des associations de protection de la nature en est sortie pour ne pas servir de caution à des ouvrages allant à l'encontre de leurs missions. **Début décembre 2023, une étude indépendante**, commandée par l'Agence de l'Eau concernant les premières méga-bassines des Deux Sèvres, leur a donné raison en **démontrant le manque d'ambition d'un protocole bien peu contraignant pour les irrigant.e.s**. Seules quelques objectifs sont réellement chiffrés : diminution de 50% des traitements phytosanitaires et conversion en bio de 40 exploitations. L'étude démontre qu'aucune stratégie ni échéances n'ont été proposées pour parvenir à ces objectifs définis comme peu atteignables.
- Enfin, comment croire aux promesses de respect des milieux naturels de la bouche de porteurs.euses de projets qui **bafouent le droit de l'environnement en construisant des ouvrages dont la dangerosité pour les écosystème a été prouvée** ? Récemment, le CNPN (l'institution nationale garante de la protection des écosystèmes) a démontré que la méga-bassine de Sainte-Soline a été construite sans qu'il n'ait été concerté et sans respecter les mesures de protection des espèces menacées comme l'outarde canepetière.

7 - LES ANTI-BASSINES SONT DES GROUPUSCULES VIOLENTS.

FAUX



BIEN QUE DE NOMBREUSES DÉCISIONS DE JUSTICE LEUR DONNENT RAISON, L'ÉTAT CRIMINALISE LES DÉFENSEURS.EUSE.S DE L'EAU. IELS REPRÉSENTENT UNE MULTIPLICITÉ ET UNE DIVERSITÉ DE COLLECTIFS QUI MILITENT POUR POUR QUE L'EAU SOIT RÉELLEMENT UN BIEN COMMUN.

- L'Etat déploie actuellement une répression massive sur les militant.e.s écologistes (procédures juridiques, surveillance, criminalisation...). Malgré cela, **des centaines de collectifs et des dizaines de milliers de personnes ont organisé et participé à des actions pour la défense de l'eau ces dernières années.** Loin d'être un groupuscule isolé, les voix qui s'élèvent contre les méga-bassines pour réclamer un moratoire sont celles de syndicats, d'associations environnementales, de paysan.ne.s, du mouvement climat, de collectifs citoyens, ainsi que de nombreux.ses scientifiques et élu.e.s de la République, toutes et tous soucieux de **l'intérêt général.**
- Cette convergence s'est fortement développée récemment et **les manifestations se sont intensifiées car plusieurs chantiers ont démarré dans l'ignorance et le mépris des nombreuses alertes, recours juridiques et mouvements de protestation actifs depuis plus de 6 ans.** Pour se faire entendre, les opposant.e.s, adoptent parfois des modalités d'actions plus offensives envers les infrastructures. Aucun appel ni recours à la violence envers des personnes n'a été porté par les militant.e.s, ce qui n'est malheureusement pas le cas des **promoteurs des bassines qui ont agressé physiquement et psychologiquement des militant.e.s,** ni même de **l'Etat qui a mis gravement en danger la vie de dizaines de milliers de manifestant.e.s.** À Sainte-Soline, il a fait le choix de la brutalité, en utilisant des armes de guerre de manière indifférenciée et non réglementaire et en faisant un usage disproportionné de la violence, comme l'atteste le rapport de la Ligue des Droits de l'Homme.
- Le passage en force des promoteurs qui veulent construire au plus vite un maximum de méga-bassines est scandaleux, car **lorsqu'on laisse le temps à la justice de faire son travail, celle-ci reconnaît la légitimité des arguments portés par les anti-bassines.** La majorité des recours portés par les associations de protection de l'environnement contre les méga-bassines ont été gagnés. Récemment, un projet de 15 méga-bassines a été annulé par le tribunal administratif de Poitiers et le chantier de la méga-bassine de Priaires a été suspendu pour cause de conflit d'intérêt. Un jugement est actuellement toujours en cours pour les 16 bassines du Marais Poitevin, dont fait partie celle de Sainte-Soline.
- N'oublions pas que **plusieurs luttes écologistes, y compris conflictuelles, ont permis d'aboutir, partout dans le monde, à des avancées sociétales et environnementales importantes.** En France, la lutte contre l'extension du camp militaire sur le Larzac dans les années 1970, celle contre l'installation d'un réacteur nucléaire à Plogoff, le combat contre les OGM, ou encore la longue mobilisation contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ont par exemple abouti à des décisions vertueuses pour la préservation des communs.

CETTE LISTE N'EST QU'UNE PETITE SÉLECTION QUI N'EST BIEN-SÛRE PAS EXHAUSTIVE... À VOUS DE JOUER !

+ D'INFOS ET D'ARGUMENTS SUR BASSINESNONMERCIFR

LA LUTTE VAINCRA ✨
JOYEUSES FÊTES ✨
& NO BASSARAN ! ✨

NOUS VOUS INVITONS À NOUS PARTAGER VOS MEILLEURS ARGUMENTS ET À TÉMOIGNER DE VOS MÉGA-DÉBATS DE NOËL EN NOUS ENVOYANT UN MESSAGE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !



@BASSINESNONMERCIFR

/BASSINE.NONMERCIFR.5



@BASSINESNON